



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Montréal, le 12 août 2015

### **Aux locataires des habitations Manoir Gouin**

6750, boulevard Gouin Est

## **Travaux pour sécuriser les façades**

### **En bref...**

#### **Investissements**

Près de 180 000 \$

#### **Calendrier**

De la mi-août à la fin d'octobre 2015

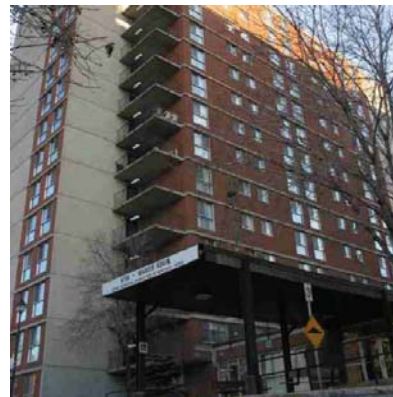
#### **Horaire**

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Travaux plus bruyants après 8 h

#### **Entrepreneur**

Gestion Pachar inc.



Tous les 5 ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de 5 étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades de votre immeuble, l'Office doit apporter quelques correctifs. Des travaux doivent donc être réalisés pour réparer la maçonnerie et des éléments de béton. Ils rendront votre immeuble plus sécuritaire et plus étanche pour qu'il reste en bon état longtemps.

- Les murs de béton seront réparés à certains endroits.
- Les joints seront refaits à certains endroits.
- Les piliers de la marquise de l'entrée principale seront réparés.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- présence d'équipements.

De plus, les climatiseurs aux fenêtres devront être retirés pendant les travaux. L'accès à l'immeuble et au stationnement pourrait aussi être limité à certains moments.

## À vous d'agir – Rôle du locataire

Que devez-vous faire pendant les travaux?

Les locataires de l'immeuble sont invités :

1. À enlever, couvrir ou protéger leurs biens personnels sur le balcon, que les travaux soient gros ou petits.
2. À ne pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent. De petits débris et de la poussière pourraient y tomber.

**Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?**

Communiquez avec **Marc Sédillot**, votre agent de liaison, en composant le **514 868-3077**.